

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 20 MARS 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
03/1/2
DOSSIER N°7392**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT
DE LA CREUSE ET FRANCE TRAVAIL - ANNÉE 2026**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE
LA CREUSE ET FRANCE TRAVAIL - ANNÉE 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-03/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver la convention entre France Travail et le Département de La Creuse au titre de l'année 2026 et pour une durée d'une année ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention, jointe à la présente délibération, entre France Travail et le Département ainsi que tout document relatif à la bonne exécution de celle-ci.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET